



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 Avril 2018 à 20h30

**Présents :** M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, Mme HARIVEL Martine, M. PERRIN Jack, Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie, M. MARTIN Julien, M. LELONG Reynald, Mme CARMIGNAC Francine, M. CHARPENTIER Xavier, Mme BRAULT Véronique, Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France, M. Daniel VALLET, Mme RAFFUGEAU Martine, M. CULNART Daniel M. SURIER Joël, Mme LHOMME Florence, Mme DUHAMEL Christelle, M. KERIGER Didier.

**Absents excusés :** M. CAPRION Jacky, Mme RAVASSAT Eunice (pouvoir à Yves BRUMENT), Mme PIAT Marie-Agnès, Mme DA SILVA Theresa, M. FADAT Jean-Pierre (pouvoir à Florence LHOMME),

**Secrétaire de séance :** Martine RAFFUGEAU

**Nombre de votants :** 20

Monsieur le Maire explique que cette séance se réunit sans condition de quorum conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer le point n° 5 de l'ordre du jour dans la mesure où un accord a été trouvé au sein du SIMB. Il demande également à ajouter une délibération (remise sur table) concernant la modification du tableau des effectifs.

#### 1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

**Madame LHOMME fait part de quelques remarques qu'elle a transmis par courriel :**

« Point 4/ Il manque les éléments suivants :

\* Il a été demandé si une nouvelle demande avait été faite aux Domaines sur les deux terrains réunis. La réponse a été que non, car vu l'afflux de demandes, il n'est plus possible de faire plusieurs demandes sur le même lot.

\* Il a été aussi demandé quelle était la fourchette donnée pour chacun des deux terrains lors de demande faite initialement aux Domaines.. sans réponse.

Point 6/ Orthographe :

\* ... Florence Lhomme et Christelle Duhamel proposent...

Point 8/ Questions diverses

\* Florence Lhomme : "Avez-vous eu une demande pour installer de nouvelles antennes pour des compteurs communicants **de la part d'EDF, ENGIE, GDF, ou autre?** Il y a eu une demande (par ENGIE) **pour GAZPAR** mais la convention n'est pas encore signée. Cette signature ne nécessite pas de délibération. **Il n'y a pas eu de demande d'EDF ou ENEDIS.**"

Questions du public :

\* Dans le sujet sur le stationnement Quai de la Croix Blanche, il manque ma remarque **sur le fait qu'il aurait été possible de faire un parking sur le terrain qui relie le Quai de la Croix Blanche au parking du Clos Lazare Hoche s'il avait été acheté par la commune. M. Lelong a confirmé qu'une partie du terrain avait été vendue par le propriétaire à un autre particulier en 2017.**

(Effectivement , le PV du 16 décembre 2016 (page 6), il était clairement indiqué par M. Lelong :

"2. Modification de l'emplacement réservé n°2 (628m<sup>2</sup>) Reynald LELONG explique en détails ce point. Lors de l'élaboration du PLU, l'emplacement réservé n°2 a été mis en place sur la parcelle AC 8 jouxtant le sentier rural n°18 dit des Trop Chères afin de créer une continuité piétonne entre le quai de la Croix Blanche et le lotissement Lazare Hoche. Le propriétaire s'est rapproché de la commune, car il souhaite céder cette parcelle. **Le budget de la commune ne permet l'acquisition de ce bien.** Toutefois, elle souhaite préserver une partie de l'emplacement réservé pour la trame piétonne. En accord avec le propriétaire, le périmètre sera réduit tout en gardant une

bande de 1,50m sur le linéaire de la parcelle AC 8 en limite du sentier rural n°18 dit des Trop Chères afin de conserver la continuité piétonne en privilégiant l'aspect « venelle ». )

\* Par ailleurs, je suis choquée par la façon dont a été retranscrit le point concernant la verbalisation sur le Quai de la Croix Blanche. Si M. Le Maire a effectivement indiqué au public que Mme Duhamel elle-même avait demandé une verbalisation plus sévère sur les stationnements non autorisés, celle-ci n'a pas confirmé, et pour cause : dans aucun PV, n'apparaît ce genre de demande de sa part. Au contraire, tout au long de ces dernières années, à chaque fois que le sujet du stationnement était évoqué, Mme Duhamel n'a jamais cessé d'insister sur la difficulté de stationnement pour les riverains du Quai de la Croix Blanche, qui, pour la plupart, ne disposent pas de garages, et sur le besoin de trouver des solutions en créant de nouvelles places. Elle est par ailleurs intervenue sur les problèmes de marquages au sol effacés (passage piétons et stationnement) rendant dangereuse la circulation piétonne.

Si des demandes de verbalisation ont bien été faites par le passé, elles émanaient d'autres conseillers. Il me semble donc important de rectifier ce point dans le compte rendu en indiquant : "**Contrairement à ce qui a été indiqué par Monsieur le Maire, les demandes de verbalisation plus sévère n'étaient pas du faite de Mme Duhamel, mais d'autres conseillers.**"

Le compte rendu étant déjà en ligne sur le site de la commune, il semble urgent d'effectuer les rectificatifs.

Ci dessous les extraits de PV sur le sujet du stationnement :

**PV du 7/11/2014 : page 6 :**

"Christelle DUHAMEL signale que le marquage de certains passages piétons est invisible et donc dangereux. Une campagne de marquage au sol est prévue et dépend des conditions météorologiques. Monsieur le Maire explique que les services feront au mieux pour répondre à cette demande. "

**PV du 27/03/2015 page 12 :**

**Question Didier Keriger :** "Stationnement : sur le quai de la Croix Blanche : non-respect des stationnements autorisés qui provoque des tensions entre les automobilistes. Monsieur le Maire explique que le policier municipal a reçu son agrément et passe le 7 avril son assermentation. "

Question reprise dans les **réponses du maire** dans le **PV du 22/05/2015** :page 1 : "Stationnement : Le policier municipal est assermenté depuis le 7 avril et est pleinement opérationnel. D'ailleurs, depuis, Monsieur le Maire reçoit de nombreux administrés contestant la verbalisation. "

**PV du 12/02/2016 : page 11 :** (sans référence particulière au Quai de la Croix Blanche)"

**Question de JP Fadat :** "Stationnement : les règles de stationnement ne sont pas respectées par certains, que peut-on faire contre les incivilités ? Monsieur le Maire explique qu'en effet, certains ne respectent pas les règles de stationnement mais le Policier municipal verbalise régulièrement. Des photos ont été prises et un rappel sera fait dans le prochain SMI. "

**PV du 23/09/2016 page 9 :**

**Remarque de Daniel Vallet :** "Daniel VALLET : sur le haut de la rue Gambetta, les véhicules sont garés sur les trottoirs et ne changent pas de côté, c'est assez dangereux. Même problème rue des écoles et quai de la Croix Blanche. "

**PV du 17/11/2017**

**Informations du Maire (page 1) :** "Stationnement ; Quai de la Croix Blanche : les riverains s'étonnent de la verbalisation des véhicules stationnés en dehors des emplacements prévus à cet effet. Certains considèrent que ce serait même abusif. Dans le même temps, des administrés se plaignent du manque de respect de la réglementation. La situation est compliquée du fait du bâti sur ce quai, mais il est normal de faire respecter la réglementation."

**Questions diverses (page 9) :** Christelle DUHAMEL demande si le policier municipal apposera un papillon sur les véhicules verbalisés. Pour le moment, Monsieur le Maire a demandé à ce que ces papillons soient déposés, mais à terme, ils ne le seront plus. En terme de pédagogie, Christelle Duhamel pense que c'est plus intéressant car on sait où et quand on a été verbalisé. Monsieur le maire précise que chaque procès-verbal comporte une photo et un descriptif. Ainsi il est possible de contester un procès-verbal sur la base d'éléments précis."

**PV du 15/12/2017**

**Informations du Maire (page 1):**" Verbalisation électronique : Monsieur le Maire expose les statistiques

*relatives à la verbalisation sur la commune. Depuis le 16 novembre, 42 procès-verbaux ont été dressés pour stationnement interdit, abusif ou gênant, dont 10 dans la rue de la gare, 8 sur le quai de la Croix Blanche, ..." »*

Madame DUHAMEL pense que les conseillers ne sont pas « logés à la même enseigne » dans la retranscription du compte-rendu. Monsieur le Maire pense que ces propos reviennent à douter de l'impartialité de la personne qui est chargée de le rédiger car chacun sait que le secrétaire de séance désigné parmi les élus assure une simple relecture et effectue des modifications marginales. Cette position est très dérangeante pour les fonctionnaires. Après discussion, il est convenu que le compte-rendu ne comprendra plus les échanges (en dehors des questions diverses), la séance étant publique, il n'est pas nécessaire de retranscrire toutes les interventions.

**Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.**

## **2) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués**

### **Informations du Maire, Yves BRUMENT :**

- Barreau de Fontainebleau s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire le 26 mars 2018 : le mouvement avec cessation totale de la participation des membres du Barreau est reconduit à compter du 19 mars 2018, en opposition au projet de loi « Programmation pour la Justice ».
- Retour d'expérience avec le SDIS sur les inondations 2018, la commune a été remarquée pour sa gestion de crise. Le SDIS a notamment indiqué que le nombre d'appels était particulièrement faible en raison de la bonne gestion de la crise par la commune. Cela ne doit cependant pas masquer l'importance des besoins lors de ces inondations. Le SDIS a inscrit Monsieur le Maire pour participer à une commission de travail sur le sujet.
- SMEP: budget voté, DOO validé, désormais phase administrative d'approbation du SCOT. Cette phase doit être terminée avant début octobre pour ne pas perdre la subvention de l'Etat.
- SIA : le budget a été voté le 12 avril et la station fonctionne parfaitement bien
- CCMSL : Budget primitif a été voté, Ouverture du centre social n°2 à Villemer, Martine Harivel développera ce point
- Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage : un accord a été trouvé sur la répartition des charges

### **Informations du 1<sup>er</sup> adjoint, Yvon DELISLE :**

- Rue des Nanchons va être refaite par GRTGaz et la dernière portion sera refaite par la Commune.
- Rue des moines sera reprise aux beaux jours
- Eclairage public : il reste un problème lié aux horaires de coupure, cela va être reprogrammé
- Wifi à la bibliothèque
- Taille des arbres sur les quais faite
- Entretien machines faite
- Travaux écoles faits
- Changement de 33 compteurs EDF appartenant à la commune
- Formation Apicole a démarré (12 inscrits – 9 présents)
- Alimentation électrique du JONOR : fonctionne, pour le moment avec un câble aérien
- L'installation de filets autour du cityparc est en cours
- Quelques ruches ont été réinstallées au rucher familial

### **Informations de la 2<sup>ème</sup> adjointe, Martine HARIVEL :**

- CCAS : une rencontre intergénérationnelle a eu lieu vendredi dernier à l'EHPAD pour une chasse aux œufs. 10 enfants des TAP, 10 Mammésiennes et 10 résidents ont participé à cette activité.
- Le vendredi 15 juin à la MLC à 15h, une information sur les arnaques est proposée par le centre social de Champagne.



- Environnement: le nettoyage de printemps s'est déroulé samedi dernier, 28 adultes et 8 enfants y ont participé. Je remercie les Mammésiens et les élus qui nous ont aidés.
- La semaine précédente la CCMSL a ouvert à Villemer un centre social n°2, ou maison des services aux habitants. Composée de plusieurs espaces : cuisine pédagogique, numérique, c'est un lieu de rencontres et d'échanges. L'animation de ce centre labellisé sera faite par le personnel déjà présent sur le centre social n°1 installé à Champagne sur Seine.

 **Informations du 3<sup>ème</sup> adjoint, Jack PERRIN :**

- Dimanche : rallye de Pâques dans le rucher pédagogique s'est très bien déroulé, 120 à 150 enfants. Cette nouvelle formule a très bien fonctionné
- 6 mai 2018 : 4<sup>ème</sup> rencontre intercommunale du Loup : course à pied par équipe, chaque commune peut présenter au moins une équipe. Saint-Mammès en présentera au moins 2. Cette rencontre se déroulera à Montarlot et comportera course et tir au pistolet laser. La course est de 12km en relais.

 **Informations de la 4<sup>ème</sup> adjointe, Nathalie FAVRE ROCHEX :**

- Salon de peinture : la mairie accueille en ce moment les 136 toiles d'une trentaine d'artistes. Le salon est en préparation.

 **Informations de Julien MARTIN, conseiller délégué :**

- Bilan des visites guidées effectuées par l'Office de Tourisme : en 2017, 26 groupes (653 personnes) ont été reçus (contre 13 en 2016). Le planning des visites du bateau-hôtel va être communiqué aux commerçants. La halte fluviale a reçu un label pour accueillir les bateaux-hôtels.

 **Informations de Xavier CHARPENTIER, conseiller délégué :**

- La commission marché se réunira le 14 mai à 18h.

### **3) Demande d'aide financière à la région dans le cadre du fonds de soutien aux communes sinistrées**

Vu l'article L1613-6 et articles R1613-3 et suivants du CGCT,

Vu le courrier de Mme la Présidente du Conseil Régional Ile-de-France du 29 janvier 2018,

Monsieur le Maire expose :

Une aide financière peut être accordée à la commune dans le cadre des dépenses liées aux inondations de janvier 2018.

Ce fonds permet d'aider les communes pour les besoins en investissements immédiats, tels que matériels de gestion de crise (acquisition de groupes électrogènes, de motopompes) et travaux de sécurisation des équipements publics et voies de circulation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à présenter une demande de subvention pour les dépenses détaillées dans le tableau ci-dessous et signer les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier.

Achat	Objet	Montant HT	Montant TTC
Parpaings, planches torches	Protection des biens, de la population, gestion de crise	2 097,44 €	2 516,93 €
Équipement	gilets de sauvetage, bottes, cuissardes	2 000,00 €	2 400,00 €
signalisation temporaire et marquage au sol	route barrée et signalisation verticale et horizontale	1 500,00 €	1 800,00 €
Nettoyage balayeuse voirie	Quai du loing, quai de Seine, rue des Prés, quai de la Croix Blanche	3 000,00 €	3 600,00 €
Réparation structurelle de voirie (Dépense d'investissement)	sur le domaine public, réparation de structure de chaussée sur les voirie inondées (quai du Loing, parking de la Bosse, quai de Seine, rue des Prés, rue des Nanchons et quai de la Croix Blanche	70 000,00 €	84 000,00 €
Équipement (dépense d'investissement)	Barque à fond plat pour évacuation et protection des populations	2 000,00 €	2 400,00 €

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à effectuer toute démarche, à signer tout document dans le cadre de cette demande de subvention.**

#### **4) Demande d'aide financière au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités touchées par les évènements climatiques**

Vu l'article L1613-6 et articles R1613-3 et suivants du CGCT,

Vu la circulaire préfectorale du 12 février 2018,

Monsieur le Maire expose :

Une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques, visant à contribuer à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités locales ou de leurs groupements par des évènements climatiques ou géologiques graves.

Les biens éligibles à cette dotation sont :

- Infrastructures routières et ouvrages d'art (ponts, tunnels...)
- Biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation (trottoirs, accotements, talus, murs de soutènement, panneaux, feux, éclairage public...)
- Dignes
- Réseaux de distribution et d'assainissement
- Stations d'épuration et de relevage des eaux
- Parcs, jardins, espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités

Seuls les travaux de réparation de ces biens sont pris en compte.

L'assiette de la subvention correspond au montant des dégâts net de l'indemnité d'assurance éventuelle.

Le taux maximum de subvention peut être de 30%, 40% ou 80%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à présenter une demande de subvention pour l'ensemble des travaux suivants :



Opération	Lieu	Nature du sinistre	Montant des travaux estimés HT	Montant des travaux estimés TTC
Réfection du parking suite aux inondations de janvier février 2018	Place de la Bosse	Parking endommagé, structure à refaire	73 273,50 €	87 928,20 €
Réfection de voirie suite aux inondations de janvier février 2018	Rue des Nanchons	réfection de la voirie enrobé	7 050,00 €	8 460,00 €
Remise en état terrain de football suite aux inondations	Stade terrain de football	Remise en état du terrain d'entraînement et du terrain d'honneur	13 455,00 €	16 146,00 €
			93 778,50 €	112 534,20 €

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à effectuer toute démarche, à signer tout document dans le cadre de cette demande de subvention.**

### 5) Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à une erreur matérielle, il convient d'annuler la création d'un poste validée par délibération n°2018/3 du 9 février 2018,

Considérant qu'il convient de modifier le temps de travail d'un agent à temps non complet,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les créations et suppressions des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Temps de travail
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe		Temps non complet 20h50
Adjoint d'animation		Temps non complet 21,5h
	Adjoint d'animation	Temps non complet 19,91h



Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces créations et suppressions de poste. Les nominations pourront être prononcées à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Après délibération, le conseil municipal, par 16 voix pour et 4 abstentions (Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL), autorise Monsieur le Maire à procéder aux créations et suppression de postes proposées ci-dessus et modifier le tableau des effectifs en fonction de ces éléments.**

## 6) Approbation du compte de gestion 2017

Vu les articles L1612-12 et L2121- Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de Finances réunie le 16 mars 2017,

Le Maire

Expose :

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que *« l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune »*.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur.

Aussi, le Conseil Municipal :

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 de la commune de SAINT-MAMMES, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget principal sur l'exercice 2017 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion présentant les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement : 634 762,24 €
- Déficit d'Investissement : 160 736,50 €
- Soit un résultat global de clôture de 474 025,74 €



	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses (1)	2 205 946,08 €	439 378,90 €
Recettes (2)	2 461 943,39 €	243 429,47 €
Résultat antérieur reporté (3)	378 764,93 €	35 212,93 €
<b>Résultat de clôture (=2-1+3)</b>	<b>634 762,24 €</b>	<b>-160 736,50 €</b>

**Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion du percepteur 2017 :**

**Par :**

- **16 voix pour**
- **0 Voix contre**
- **4 abstentions : Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL**

## 7) Adoption du compte administratif 2017

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,



Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 20 mars 2018,

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2017 et présente le document par chapitre.

### Dépenses de Fonctionnement :






	BP+DM 2017	Liquidé 2017
011	649 725,76 €	564 785,44 €
012	1 387 200,00 €	1 361 265,86 €
014	7 208,00 €	7 208,00 €
022	145 080,60 €	- €
023	302 367,12 €	- €
042		8 600,00 €
65	199 920,45 €	197 397,26 €
66	63 000,00 €	61 739,52 €
67	4 950,00 €	4 950,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 759 451,93 €</b>	<b>2 205 946,08 €</b>

### Liste des travaux réalisés :

-  Ecole Henri Geoffroy: Réfection du plafond couloir 2<sup>ème</sup> étage
-  Dégâts inondations: Réfection Miellerie et carrelage Salle du conseil





-  Maison des loisirs et de la Culture: Réfection de la cage d'escalier
-  JONOR: création d'un départ électrique
-  Entretien courant des bâtiments et de la voirie
-  Mairie: branchement VEOLIA assainissement toilettes
-  Elagages










#### Recettes de Fonctionnement :

	BP+DM 2017	Liquidé 2017
002	378 764,93 €	
013	98 000,00 €	117 779,62 €
70	171 500,00 €	191 072,44 €
73	1 387 537,00 €	1 411 280,11 €
74	676 200,00 €	679 216,77 €
75	39 650,00 €	44 329,71 €
77	7 800,00 €	18 264,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 759 451,93 €</b>	<b>2 461 943,39 €</b>

#### Dépenses d'investissement :

	BP+DM 2017	Liquidé 2017
001		
16	170 104,05 €	168 979,64 €
20	10 800,00 €	5 075,00 €
21	433 625,00 €	263 164,26 €
23	153 000,00 €	2 160,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>767 529,05 €</b>	<b>439 378,90 €</b>

#### Section d'investissement

-  Logiciels: Logiciel PVE, Modernisation facturation périscolaire
-  Abattage d'arbres rue du port de Berville
-  Achats : Peugeot Partner, matériels divers, benne
-  Etude projet gare pour estimation des travaux
-  Dégâts inondations : Reconstruction du mur parking rue Grande, réhabilitation de l'écluse
-  Ecoles: travaux chauffage école maternelle (voirie), réfection toiture école Henri Geoffroy
-  Voirie : Trottoirs rue Gambetta, voirie rue Villaret de Joyeuse, Rue des Moines
-  Eclairage public: Quai de Seine, Rue Villaret de Joyeuse, rue du Clos (fin) et mise en place des horloges astronomiques
-  Relevage de 10 concessions

Liste des restes à réaliser :

- 🏠 Section d'investissement
  - 🏠 Réalisation du terrain multisports
  - 🏠 Chauffage école maternelle
  - 🏠 Achats de matériels
  - 🏠 Extension du columbarium
  - 🏠 Modification du PLU

**Recettes d'investissement :**

	BP+DM 2017	Liquidé 2017
001	35 212,93 €	
021	302 367,12 €	- €
024	128 600,00 €	- €
040		8 600,00 €
10	212 000,00 €	211 755,19 €
13	89 349,00 €	22 677,28 €
16		397,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>767 529,05 €</b>	<b>243 429,47 €</b>

Le compte administratif 2017 présente les résultats de clôture suivants :

Section	Résultat d'exercic	Résultat report	Résultat de clotur
Fonctionnement	255 997,31 €	378 764,93 €	634 762,24 €
Investissement	- 195 949,43 €	35 212,93 €	- 160 736,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 047,88 €</b>	<b>413 977,86 €</b>	<b>474 025,74 €</b>

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal désigne un président de séance pour porter aux voix le compte administratif. **Monsieur le maire quitte la salle avant le vote.**

Yvon DELISLE est désigné Président de séance et met aux votes le compte administratif 2017.

**Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 :**

**Par : 14 voix pour et 4 abstentions : Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL**

## 8) Report et affectation des résultats 2017

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales



Vu le Compte de Gestion du Percepteur pour l'année 2017,

Vu le compte Administratif 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 20 mars 2018,

Le Maire explique que le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 font apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat d'exercice	Résultat report	Résultat de clotur	RAR	Report affectatio
Fonctionnement	255 997,31 €	378 764,93 €	634 762,24 €		385 944,78 €
Investissement	- 195 949,43 €	35 212,93 €	- 160 736,50 €	88 080,96 €	248 817,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 047,88 €</b>	<b>413 977,86 €</b>	<b>474 025,74 €</b>	<b>88 080,96 €</b>	<b>634 762,24 €</b>

La Comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement et consiste à affecter tout ou partie de ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement comprend la couverture du déficit de l'exercice précédent et le montant net des restes à réaliser.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de clôture 2017 au BP 2018 comme suit :**

- **Section de fonctionnement, compte 002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement : 385 944,78 €**
- **Section d'investissement, compte 001 : déficit antérieur reporté d'investissement : 160 736,50 €**
- **Section d'investissement : compte 1068 : affectation du résultat de fonctionnement : 248 817,46 €**

### 9) Subventions aux associations 2018

Vu l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les demandes présentées par les associations,

Vu l'avis de la commission Jeunesse, Sports, vie associative, et l'avis de la Commission des Finances,

Le Maire propose d'attribuer et de prévoir au budget primitif 2018 les subventions indiquées dans le tableau ci-joint, pour un montant total de 30 292 €, réserve comprise.

La liste des subventions est annexée à la présente délibération.

**Après délibération, le conseil municipal, approuve les propositions de subventions aux associations et autorise l'inscription de ces montants au Budget primitif 2018.**

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 10) Participations aux organismes extérieurs 2018

Vu l'article L 2313-1 du CGCT,

Vu l'avis de la commission Finances du 20 mars 2018,

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la contribution prévue aux organismes de regroupement suivants :



Organisme	Montant proposé Année 2018
Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage	55 000,00 €
Eau et Lumières	500,00 €
ADIL	393,00 €
CAUE	513,00 €
CCMSL reliquat syndicat transport	8 175,79 €
FSL	1015,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 596,79 €</b>

**Après délibération, le conseil municipal, accepte d'inscrire au budget primitif 2018 les montants des participations aux organismes de regroupement tels que proposés.**

- **16 voix pour**
- **4 abstentions : Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL**

### **11) Taux d'imposition 2018**

Vu l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'état 1259 transmis par les services de la Direction générale des finances publiques le 29 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances pour une augmentation des taux autour de 1% en fonction des données de l'état 1259,

Considérant les besoins à couvrir,

Monsieur le Maire informe que l'état 1259 (en annexe) de notification des bases d'imposition pour 2018 a été transmis par les services de l'Etat et propose au conseil municipal de se prononcer sur la fixation des taux pour l'année 2018. Les bases intègrent une augmentation « mécanique » de 1,2% mais varient aussi en fonction de la situation de la commune (jardins qui se transforment en terrains à bâtir par exemple).

Le produit attendu à taux constants s'élève à **1 293 910 €**. Ce produit comprend l'imposition à la taxe d'habitation des logements vacants votée par le Conseil Municipal le 21 septembre 2017.

Compte tenu de l'évolution des prix des biens et services, des besoins à couvrir dans le cadre du budget primitif 2017 et de l'incertitude concernant l'évolution du FPIC (le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales), **Monsieur le Maire propose, pour l'année 2018, une augmentation de 0,3% :**

- Taxe d'habitation : 15,68 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 27,54 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 57,58 %

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à inscrire au BP 2018 le produit attendu correspondant à ces taux, soit 1 297 856 €.

Après délibération, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL), décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,68 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 27,54 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 57,58 %

## 12) Budget primitif 2018

Vu le CGCT,  
Vu le compte administratif 2017,  
Vu les reports et affectation des résultats pour 2018,  
Vu les subventions aux associations pour 2018,  
Vu les participations versées aux organismes de regroupement,  
Vu les taux d'imposition 2018 et le produit fiscal attendu pour 2018,  
Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par chapitre et détaille quelques articles.

La politique budgétaire proposée vise à maintenir les services publics et stabiliser les dépenses courantes, poursuivre l'augmentation de la capacité d'emprunt de la commune pour soutenir des projets importants à venir, engager les travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine communal.




Le budget 2018 prend en compte les restes à réaliser en investissement concernant notamment la réalisation du Cityparc.

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement pour une grande part et dans une moindre mesure les recettes des cessions de terrains communaux.

### Section de fonctionnement :

Dépenses			
	BP+DM 2017	Liquidé 2017	2018
011	649 725,76 €	564 785,44 €	641 304,47 €
012	1 387 200,00 €	1 361 265,86 €	1 410 200,00 €
014	7 208,00 €	7 208,00 €	7 208,00 €
022	145 080,60 €	- €	76 628,86 €
023	302 367,12 €	- €	404 126,73 €
042		8 600,00 €	
65	199 920,45 €	197 397,26 €	208 653,58 €
66	63 000,00 €	61 739,52 €	57 538,81 €
67	4 950,00 €	4 950,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 759 451,93 €</b>	<b>2 205 946,08 €</b>	<b>2 805 660,45 €</b>

#### Section de fonctionnement

-  Travaux de mise aux normes dans le cadre de l'Adap écoles
-  Elagages
-  Relevage de 10 concessions



- Entretien du terrain de football (entraînement et honneur)
- Prestations diverses d'éclairage public
- Musée en plein air Sisley
- Entretien courant bâtiments
- Entretien courant voirie et réseaux

	Recettes		
	BP+DM 2017	Liquidé 2017	2018
002	378 764,93 €		385 944,78 €
013	98 000,00 €	117 779,62 €	85 000,00 €
70	171 500,00 €	191 072,44 €	195 000,00 €
73	1 387 537,00 €	1 411 280,11 €	1 448 164,00 €
74	676 200,00 €	679 216,77 €	649 535,00 €
75	39 650,00 €	44 329,71 €	35 600,00 €
77	7 800,00 €	18 264,74 €	6 416,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 759 451,93 €</b>	<b>2 461 943,39 €</b>	<b>2 805 660,45 €</b>

#### Section d'investissement :

	Dépenses		
	BP+DM 2017	Liquidé 2017	2018
001			160 736,50 €
16	170 104,05 €	168 979,64 €	159 318,50 €
20	10 800,00 €	5 075,00 €	5 616,00 €
21	433 625,00 €	263 164,26 €	443 181,96 €
23	153 000,00 €	2 160,00 €	139 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>767 529,05 €</b>	<b>439 378,90 €</b>	<b>907 852,96 €</b>

- Section d'investissement
  - Aménagement des abords du terrain multisports
  - Mobilier pour les écoles
  - Voirie:
    - Remplacement éclairage public dans certaines rues,
    - Reprofilage entrée place de la Bosse,
    - Réfection rue des Nanchons,
    - Création de trottoirs bas rue du Port de la Celle
  - Acquisition de véhicules : police municipale et camion ST
  - Achat d'une œuvre d'art Salon de peinture
  - Investissement dans les bâtiments: blocs sécurité, réfection peinture dans les écoles
  - Bornes d'alimentation en fluides des quais de Seine
  - Maîtrise d'œuvre projet rue du Port de la Celle



Recettes			
	BP+DM 2017	Liquidé 2017	2018
001	35 212,93 €		
021	302 367,12 €	- €	404 126,73 €
024	128 600,00 €	- €	96 500,00 €
040		8 600,00 €	
10	212 000,00 €	211 755,19 €	309 817,46 €
13	89 349,00 €	22 677,28 €	97 408,77 €
16		397,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>767 529,05 €</b>	<b>243 429,47 €</b>	<b>907 852,96 €</b>

Vu le CGCT,  
Vu les avis des commissions communales,  
Vu l'avis de la commission Finances réunie le 20 mars 2018,

**Le conseil municipal adopte le budget primitif présenté en annexe par 16 voix pour, 4 abstentions (Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL), 0 voix contre.**

### 13) Questions diverses

Mme DUHAMEL signale que le tableau des tarifs n'a pas été annexé au compte-rendu sur le site internet.

Jean-Pierre FADAT demande si un dossier concernant les amendes de police a été déposé pour cette année. En effet, deux dossiers ont été déposés notamment pour l'aménagement des abords du cityparc et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Madame LHOMME fait part de l'inquiétude de certains commerçants concernant l'ouverture d'un commerce à la gare. Julien MARTIN explique qu'à ce jour il y a un appel à projet et que bien entendu la municipalité ne souhaite pas faire le choix d'un commerce qui apporterait une concurrence directe et préjudiciable aux commerçants du centre historique. Mme LHOMME a bien compris que ce n'était pas l'intérêt mais indique qu'il faudrait rassurer les commerçants. Julien MARTIN explique qu'il a échangé avec la boulangerie à ce sujet et que les commerçants peuvent sans problème d'adresser à la mairie pour en discuter. Nathalie FAVRE ROCHEX indique que c'est également aux élus, quand on leur pose la question, de rassurer et passer ce message. Elle l'a fait pour sa part lorsque la situation s'est présentée. L'objectif est de dynamiser le quartier de la gare et ce projet est étudié en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie pour avoir l'aide de professionnels.

Madame LHOMME indique que les achats auprès du Petit Casino par la mairie ont fortement chuté depuis 2016. Elle demande des explications. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit peut-être d'optimisation de dépenses, de raisons organisationnelles également. Nous vérifierons ce point.

Madame LHOMME indique que la commune achetait environ pour 4000 € dans l'année.

Plus aucune question n'est posée. Monsieur le Maire clôt la séance à 23h30.

Aucune question n'est posée par le public.